

Madame Catherine TROALLIC  
Députée de Seine-Maritime  
Conseillère régionale de Normandie

Bernard Cazeneuve,  
Premier Ministre  
57, Rue de Varenne  
75007 Paris

Paris, le 14 Février 2017

*Réf AT.EC/CT*

Monsieur le Premier Ministre.

Notre attention a été attirée par la Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO) au sujet de la place de ces professionnels dans la fonction publique hospitalière et sur la situation salariale qui en résulte.

La réforme de leur formation initiale en 2013 a abouti, à juste titre, à la reconnaissance du grade master 2 (bac + 5) par les ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche et des affaires sociales et de la santé, alors que cette dernière s'effectuait déjà en quatre ans depuis 1986.

Pour autant, cette reconnaissance n'a pas été accompagnée d'une revalorisation salariale : ils restent rémunérés sur la base d'un niveau Bac + 2, entre 1200 et 1300 euros net – à peine plus que le SMIC - en début de carrière.

Le décalage entre le niveau d'études et de responsabilités des orthophonistes (autonomie de diagnostic notamment) et leur grille de rémunération salariale nuit considérablement, d'une part, à l'attractivité de cette profession et, d'autre part, accroît la désaffection des jeunes diplômés - pourtant conscients de la nécessité de service public - pour le milieu hospitalier. Ainsi, la moyenne d'âge des orthophonistes salariés est bien plus élevée, puisqu'elle est de 56 ans, que celle du secteur libéral qui est de 43 ans.

L'offre de soins en milieu hospitalier est également mise à mal par ce décalage et entraîne des conséquences graves en terme de parcours de soins : l'absence de prise en charge rapide après un AVC ou encore, à plus long terme, l'exercice des actes orthophonistes par d'autres professionnels médicaux à l'hôpital dont ce n'est pas la compétence.

Reçus par le ministère des Affaires Sociales et de la Santé le 3 novembre dernier, les orthophonistes se sont vus exposer la mise en place de plusieurs mesures dont une prime d'« engagement » non incluse dans le calcul des retraites et limitée dans le temps, qui, étant décidée au niveau du projet de soin des Groupements Hospitaliers Territoriaux (GHT) créerait une inégalité entre les professionnels. Par ailleurs, les propositions du Ministère relatives aux grilles salariales ne seraient pas en mesure de répondre à leurs demandes puisque les indices proposés sont toujours très inférieurs à ceux d'autres professions à niveau Bac + 5 de la fonction publique.

Monsieur le Premier Ministre, les orthophonistes ont attendu plus de 30 ans pour que la demande de reconnaissance de leur formation initiale au grade Master soit enfin prise en compte. Combien de temps vont-ils devoir encore attendre pour que cette qualification soit

niveau leurs grilles salariales ? Il faut maintenant déboucher sur des évolutions positives à la fois pour les professionnels mais aussi pour les patients, permettant ainsi que l'accès aux soins orthophonistes soient assuré de manière pérenne dans la fonction publique hospitalière.

Vous remerciant de la bienveillance avec laquelle vous considèrerez notre démarche, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre très haute considération.

Les Député.e.s

Catherine TROALLIC

David HABIB, François ANDRE, Christian ASSAF, Pierre AYLAGAS, Alain BALLAY, Gérard BAPT, Delphine BATHO, Philippe BIES, Jean-Luc BLEUNVEN, Florent BOUDIE, Christophe BOUILLON, Kheira BOUZIANE-LAROUSSI, Isabelle BRUNEAU, Sabine BUIS, Jean-Claude BUISINE, Alain CALMETTE, Colette CAPDEVIELLE, Romain COLAS, David CORMET, Pascale CROZON, Yves DANIEL, Guy DELCOURT, Pascal DEMARTHE, Françoise DESCAMPS-CROSNIER, François DUBOIS, William DUMAS, Jean-Paul DUPRE, Olivier DUSSOPT, Marie-Hélène FABRE, Hervé FERON, Valérie FOURNEYRON, Michel FRANCAIX, Geneviève GAILLARD, Jean-Patrick GILLE, Pascale GOT, Jean GRELLIER, Chantal GUITTET, Joëlle HUILLIER, Christian HUTIN, Romain JORON, Régis JUANICO, Chaynesse KHIROUNI, Jean LAUNAY, Gilbert LE BRIS, Viviane LE DISSEZ, Marie LE VERN, Annick LEPETIT, Michel LESAGE, Audrey LINKENHELD, Lucette LOUSTEAU, Marie-Lou MARCEL, Jean-René MARSAC, Martine MARTINEL, Michel MENARD, Patrick MENNUCCI, Kléber MESQUIDA, Maud OLIVIER, Hervé PELLOIS, Christine PIRES-BEAUNE, Monique RABIN, Denys ROBILIARD, Frédérique ROIG, Barbara ROMAGNAN, Gwendal ROUILLARD, Suzanne TALLARD, Pascal TERRASSE, Jean-Louis TOURAINÉ, Cécile UNTERMAIER, Fabrice VERDIER, Patrick VIGNAL, Paola ZANETTI.